

Stratégie de placement de la caisse de pension pro

1. But et contexte de la stratégie de placement

Stratégie de placement de la caisse de pension pro But et contexte de la stratégie de placement Dans le cadre de la prévoyance professionnelle, les stratégies de placement s'inscrivent sur le long terme et tiennent compte des dispositions de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2). Le devoir de diligence, la sécurité et la diversification en sont des critères primordiaux. Réaliser, à l'intention des destinataires, une performance adéquate, aussi stable que possible dans la durée, afin de pouvoir à tout moment satisfaire aux obligations de prestation et de paiement, constitue un objectif essentiel.

C'est au Conseil de fondation (CF) qu'il incombe de définir la stratégie de placement ainsi que les marges de fluctuation des différentes catégories de placement. La caisse de pension pro (cp pro) a adopté une stratégie de placement conservatrice, qui est contrôlée chaque année par le CF en collaboration avec l'Investment Committee (IC) au moyen d'un modèle actif-passif ALM (Asset & Liability Model). Pour les décisions tactiques, le CF fixe des marges de fluctuation par catégorie de placement à l'IC.

La stratégie de placement de la cp pro s'inspire de l'indice LPP-25 2000 de la Banque Pictet & Cie, Genève. La stratégie de placement élaborée pour la cp pro possède un profil conservateur analogue à celui de l'indice LPP-25 2000, lequel exclut tant les progressions de gains extrêmes que les pertes massives de cours. La cp pro mesure donc sa performance à celle de cet indice de référence connu et établi.

L'objectif à long terme est de surperformer cet indice de référence tout en maintenant un niveau de risque identique voire plus faible. La cp pro s'autorise actuellement à s'écarter de l'indice LPP-25 2000 et de sa très forte pondération des obligations, afin d'accroître le rendement de manière durable grâce à une approche de type «balanced portfolio» (stratégie de placement plus équilibrée et fondée sur des catégories de placement supplémentaires).

2. L'indice Pictet LPP-25 2000

L'indice Pictet LPP-25 2000 englobe quatre catégories de placement et contient, comme son nom l'indique, 25 % d'actions. Ces quatre catégories sont Obligations Suisse et Obligations Monde ainsi qu'Actions Suisse et Actions Monde. Les 25 % d'actions sont répartis dans un rapport 60:40; soit 15 % d'Actions Monde et 10 % d'Actions Suisse. Les 75 % restants sont investis en obligations dans un rapport 80:20; soit 60 % d'obligations suisses et 15 % d'obligations en devises étrangères. La part de devises étrangères résultant de cette répartition est donc d'environ 30 %, ce qui correspond au maximum LPP.

3. Stratégie de placement et tactique 2014 de la cp pro

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison du benchmark (indice de référence) de la cp pro, à savoir l'indice Pictet LPP-25 2000, avec l'actuelle stratégie de placement. Cette dernière a été élaborée par l'IC pour le compte du Conseil de fondation fin 2011 et elle est contrôlée chaque année. Figurent également dans le tableau l'actuelle tactique de placement ainsi que les marges de fluctuation définies à l'intention de l'IC pour l'évaluation de la stratégie et de sa mise en œuvre. La tactique de placement est examinée par l'IC au moins chaque trimestre et adaptée si nécessaire.

4. L'approche «balanced portfolio» de la cp pro

Catégories de placement	Indice Pictet LPP-25 Indice 2000 Bench- mark de la pc pro	Stratégie de place- ment (1) de la pc pro Benchmark de l'IC	Tactique de place- ment (2) de la pc pro Benchmark du PM	Marges de fluc- tuation catég. de placement	
				Min.	Max.
Marché monétaire		5 %	2.5 %	0 %	10 %
Obligations CH	60 %	20 %	20 %	0 %	40 %
Obligations Monde	15 %	5 %	10 %	0 %	20 %
Obligations convertibles		5 %	4 %	0 %	8 %
Placements alternatifs		15 %	11 %	0 %	15 %
Immobilier CH		30 %	29.5 %	20 %	35 %
Actions CH	10 %	10 %	11 %	0 %	20 %
Actions Monde	15 %	10 %	12 %	0 %	20 %
Total	100 %	100 %	100 %		

(1) La stratégie de placement est élaborée annuellement par le CF en collaboration avec l'Investment Committee et contrôlée chaque année.

(2) La tactique de placement est examinée chaque trimestre par l'Investment Committee et définie pour les trois mois suivants; directives tactiques actuelles de l'IC de décembre 2013: pourcentages prescrits au Portfolio Management (PM) pour la mise en œuvre.

Contrairement à l'indice Pictet LPP-25 2000, la stratégie de placement de la cp pro s'inscrit dans l'approche «balanced portfolio», c'est-à-dire qu'elle n'investit pas seulement dans quatre catégories de placement mais dans huit. Il faut notamment évoquer les catégories supplémentaires «Immobilier Suisse» et «Placements alternatifs». Dans les phases de forte baisse des rendements obligataires et donc de hausse du prix des obligations, on observe généralement une sous-performance par rapport à l'indice LPP-25 2000; dans le cas inverse une surperformance.

Ce sont ces considérations qui ont conduit le CF à opter pour une approche de type «balanced portfolio». Le contrôle annuel ainsi, si besoin est, que les éventuels ajustements tactiques trimestriels réalisés par l'IC, garantissent une orientation conforme aux anticipations du marché. Grâce à ces mesures, le Portfolio Management dispose des données requises pour pouvoir répondre de la mise en œuvre de la tactique de placement.

5. Immobilier et Placements alternatifs dans le portefeuille de la caisse de pension pro

Comme mentionné en sus, la stratégie de la cp pro englobe des catégories supplémentaires par rapport à l'indice LPP-25 2000. Avec 30 %, la catégorie «Immobilier Suisse» représente la catégorie supplémentaire qui détient la plus forte pondération. Caractérisée par des rendements constants et une faible volatilité, cette catégorie de placement constitue le contrepoids optimal en présence d'une sous-pondération des Obligations CHF.

Les Placements alternatifs comprennent les sous-catégories suivantes: Hedge Funds, Private Equity, Risques d'assurance titrisés (Insurance Linked Securities), Placements en infrastructures. Pour la composition du portefeuille, une attention particulière est accordée à l'approche de type «absolute return». Nous visons ainsi une faible corrélation avec les placements traditionnels dans le but d'obtenir une contribution positive à la performance totale même pendant les années difficiles. Les Placements alternatifs ont un effet extrêmement positif sur le profil rendement-risque du portefeuille de la cp pro. Dans notre mix, les Placements alternatifs se rapprochent très fortement d'une approche de type «absolute return» et contribuent de manière positive à la diversification du portefeuille.